

## RÈGLEMENT

### ▪ Indemnités forfaitaires pour les fonctions spécifiques au sein du Comité

Les membres du Comité exerçant une fonction spécifique reçoivent une indemnité annuelle en adéquation avec leur activité.

Les différents montants des indemnités accordées aux charges spécifiques sont fixés par le Comité et ratifiés par l'Assemblée générale au moment de l'adoption du budget.

Les indemnités se répartissent comme suit :

#### • Bureau

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| Président           | CHF 1'500.-      |
| Vice-Présidents (2) | CHF 750.-/chacun |
| Secrétaire          | CHF 1'500.-      |
| Trésorier           | CHF 1'500.-      |

#### • Autres fonctions

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| Cogestionnaires des membres (2)    | CHF 750.-/chacun |
| Coadministrateurs du site (2)      | CHF 750.-/chacun |
| Répondant du secteur APEGE-Culture | CHF 750.-        |

Les indemnités sont versées à fin décembre pour l'année écoulée.

Un montant *pro rata temporis* est versé pour une prise de fonction en cours d'année.

### ▪ Remboursement de frais extraordinaires

Les frais de déplacement sont remboursés à hauteur d'un billet CFF 2<sup>e</sup> classe.

Sur demande, et sur décision du Comité, les dépenses occasionnées par des cours de formation sont remboursées.

Les justificatifs originaux des dépenses doivent parvenir au Trésorier dans le mois qui suit.

### ▪ Entrée en vigueur du Règlement

Le présent Règlement est annexé aux Statuts de l'APEGE. Il a été envoyé en consultation auprès des membres des 2 associations avant l'Assemblée générale constitutive de l'APEGE du 5 juin 2014. Il entre en vigueur immédiatement après l'adoption des Statuts (fusion).

**Georgette PUGIN**  
Secrétaire de séance

**Daniel PILLY**  
Président de séance

### ▪ Modification

Ce Règlement a été modifié par le Comité le 7 avril 2016 sous la rubrique « Autres fonctions ». Il est entré en vigueur immédiatement.

**Bernard DUMONT**, Secrétaire

**Georgette PUGIN**, Présidente

